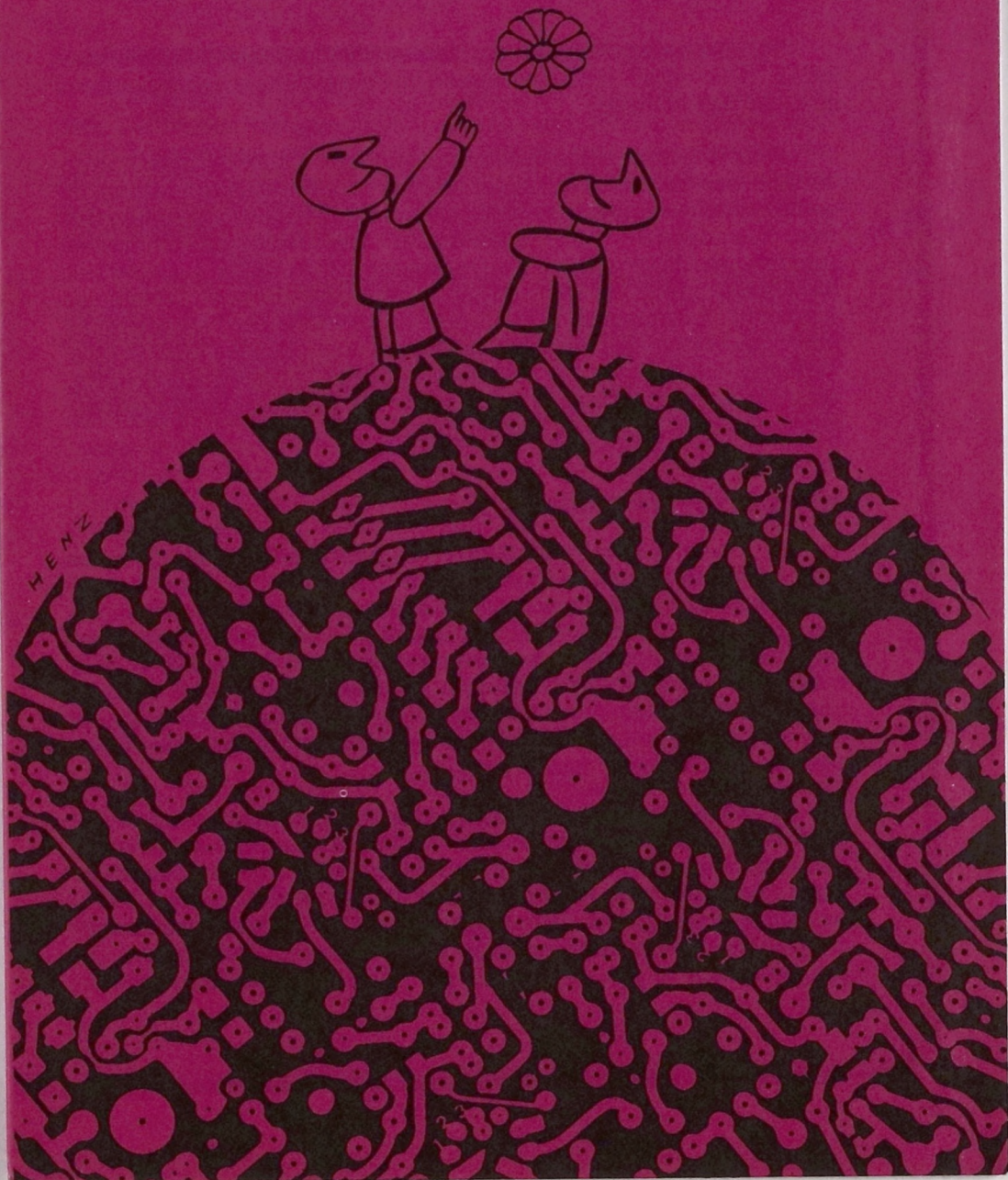


FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE CFDT

# bulletin du militant

N° 270 - NOVEMBRE 1983





# OUI, L'ACTION PAIE !!!

Ne nous attardons pas sur le constat du Conseil Fédéral des 12-13-14 octobre 1983 : la situation de l'emploi dans la métallurgie, ce n'est pas brillant !

Pourtant nous agissons et nous gagnons. La F.G.M., ses Organisations, ses militants et militantes, ses adhérents et adhérentes ne baissent pas les bras : ils agissent et obtiennent des résultats positifs : 5<sup>e</sup> équipe (33 h 36) dans la sidérurgie, réductions d'horaires importantes dans nombre d'entreprises (CIT ALCATEL, DASSAULT, SAMBRON, SAT, SOVAM, MCA) pour préserver ou créer des emplois ; qualification et évolution de carrière des O.S. (automobile) ; garanties salariales en cas de maladie pour les 360 000 travailleurs des garages. Ces résultats importants restent encore trop partiels, trop insuffisants pour modifier la situation des travailleurs et travailleuses de la métallurgie.

## DES OBJECTIFS POUR AGIR

Le Conseil Fédéral a confirmé nos priorités revendicatives. **La Réduction du Temps de Travail** pour le maintien de l'emploi dans les entreprises en difficulté, dans celles où les nouvelles technologies tendent à réduire le volume des emplois, pour la création d'emplois dans les entreprises en bonne santé, pour l'amélioration de la qualité de l'emploi, des conditions et charges de travail, pour la conquête du temps libre. La Formation Professionnelle Continue doit être intégrée comme élément de solution aux problèmes des salariés, notamment ceux d'emplois.

**La Réduction des inégalités** par une politique salariale faisant évoluer positivement le pouvoir d'achat des plus bas salaires en mettant en œuvre le salaire en deux éléments, par des classifications favorisant une réelle évolution de carrière des travailleurs, particulièrement des O.S., par des accords sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, mettant en œuvre les discriminations sexistes dans la vie au travail, par la réforme de la protection



sociale collective pour une plus grande efficacité, par la décentralisation de la Sécurité Sociale et par la valorisation de la Mutualité.

### **AFFIRMER NOTRE DEMARCHE AUTOGESTIONNAIRE**

La gestion politique et économique de la gauche a réduit par trop la prise en compte des contraintes internationales liées à l'économie de marché au détriment des aspects dynamiques d'intervention des travailleurs sur les objectifs industriels et commerciaux, avec les formes de gestion ultra-traditionnelles des entreprises, y compris celles du secteur nationalisé.

Le court terme quantitatif s'oppose aux objectifs qualitatifs, fondamentement de la démarche autogestionnaire de la F.G.M.-C.F.D.T. Conquérir le droit à la parole pour débattre avec nos adhérents d'abord, avec les travailleurs ensuite afin d'imposer une autre conception de la gestion économique pour rendre possible une avancée conséquente vers le socialisme autogestionnaire. Notre pratique syndicale doit se rénover, doit s'appuyer sur une masse d'adhérents. Pour ce faire, la mise en œuvre dynamique des droits nouveaux, le droit d'expression notamment, la mise en place des Conseils d'atelier ou de service dans les Entreprises nationalisées doivent être prises en charge résolument.

Nous pouvons agir dès maintenant. Des branches, des inters, des sections syndicales le font déjà. Il faut développer et renforcer ce type d'action. C'est peut-être le plus facile car il apparaît autrement difficile de mobiliser et coordonner l'action face aux chambres patronales qu'elles soient territoriales ou nationales (U.I.M.M., C.S.N.C.R.A. (Garages), R.M.A.T.P., B.J.O., Jeux et Jouets).

Au niveau européen l'I.G. METLAL (R.F.A.) et les syndicats britanniques ont décidé de se battre pour les 35 heures. Pour la F.G.M., c'est l'occasion de proposer pour les derniers mois de 83 une action de dimension nationale, dans le cadre de la F.E.M. pour percuter sur la R.T.T. les chambres patronales. Chacun des militants, chacun des adhérents est appelé à s'inscrire dans ce processus, cette démarche qui doit nous faire gagner une étape significative sur la durée du travail.



LILLE  
25-26 novembre 1983

# CONFÉRENCE NATIONALE DE LA MUTUALITÉ DANS L'ENTREPRISE

Cette initiative de la F.N.M.F. a pour thème général « **la mutualisation des entreprises et le fait mutualiste** ».

... Il s'agit en fait de bien connaître la Mutualité d'aujourd'hui pour bâtir la mutualité de demain qui doit être marquée par des progrès en différents domaines :

1) La reconnaissance nécessaire de droits pour les militants mutualistes d'entreprise en tant que tels.

2) La reconnaissance par les « partenaires sociaux » du rôle spécifique de la Mutualité dans l'entreprise.

3) La reconnaissance concrète du rôle que la Mutualité peut remplir dans le cadre des accords collectifs obligatoires (les Conventions Collectives).

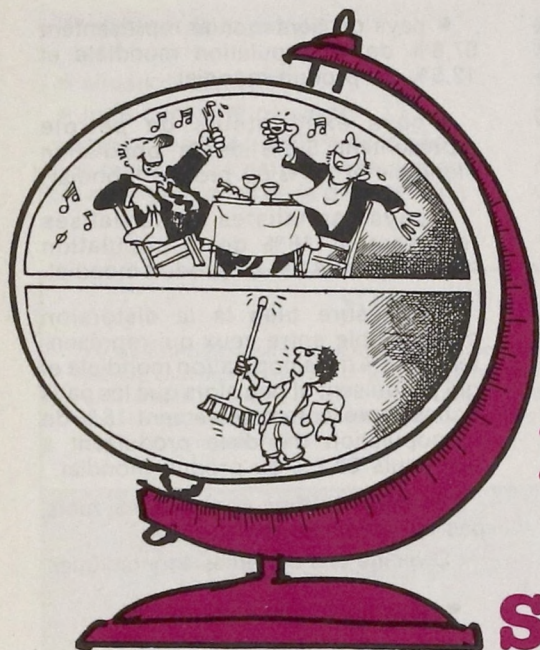
4) Enfin, il y a la reconnaissance à obtenir de tous, sur le rôle véritable que la Mutualité entend jouer à propos de la prévention, y compris sous l'angle « santé-conditions de travail », en relation bien entendu avec tous les partenaires, dont la F.N.M.F. entend respecter le rôle et les convictions.

... Permettre une confrontation entre une réalité vécue à la base et les objectifs de la F.N.M.F.

... Grâce aux résultats de l'enquête nationale, connaître et faire connaître la Mutualité d'Entreprise, telle qu'elle est vécue quotidiennement. Et c'est là aussi que se situe l'enjeu majeur de cette conférence, puisqu'il s'agit de **construire au sein de l'entreprise une politique de la F.N.M.F. qui tienne compte des réalités et qui réponde aux aspirations profondes des travailleurs** ».

La F.G.M. sera représentée au sein de la Délégation Confédérale qui se rendra à cette manifestation. Un compte rendu en sera fait dans une prochaine publication.





## POUR UN DEVELOP- PEMENT SOLIDAIRE AVEC LES P.V.D.

Ce dossier fait suite aux deux précédents déjà consacrés au développement solidaire avec les P.V.D.

Il se veut être une continuité pour faire progresser notre réflexion sur ce vaste sujet.

Il reprend un peu en forme de « survol » la session que la F.G.M. a tenue avec l'Institut du Travail de Strasbourg en septembre 1983 sur les problèmes du développement en lien avec la politique industrielle.

Un autre dossier à paraître dans un autre B.M. portera davantage sur notre analyse de ces réalités et leur articulation en matière de pratique syndicale.

La première partie est de la rédaction de la F.G.M., ainsi que la conclusion. Vient s'insérer dans ce dossier une contribution de Yves Berthelot (1) qui s'intitule « Repli du tiers monde ».

(1) Directeur du C.E.P.I.I.



Avec la période qui suit la fin de la deuxième guerre mondiale, les pays industrialisés vont se lancer dans une bataille économique de redressement, c'est la grande époque de l'essor industriel.

La France avec d'autres s'est fébrilement lancée dans l'aventure de la «renaissance» après le néant de la guerre. Toute la population est au travail (aciéries, machines-outils, etc.).

Puis de dépouillés qu'ils étaient, ces pays par leur essor économique fabriquent, exportent, débordent d'activités car les marchés existent à ce moment-là.

Aussi, les pays «du Nord» qui, entre-temps, ont même fait l'Europe, s'enrichissent et commencent à avoir quelques états d'âme sur la misère des pays du Sud car il est vrai qu'à mesure que les riches s'enrichissent, les pauvres deviennent de plus en plus pauvres.

On va donc assister dans les années 60-70 à une décennie du développement en faveur du tiers monde. Mais malgré 20 ans d'intentions généreuses, en 1980, le sous-développement reste le lot de bon nombre de pays de la planète.

C'est dans ce contexte que s'amorce début 1980, avec l'entrée dans la crise économique que l'on connaît, de tous les pays riches et industrialisés.

On assiste alors davantage à une attitude de repli sur ses propres intérêts qu'à une ouverture en faveur des plus démunis. Les pays du tiers monde sont alors érigés en dangers pour les pays industrialisés.

## QUELQUES DONNÉES

Les pays du tiers monde constituent un ensemble hétérogène par leur diversité :

- Dimension géographique différente
- Inégalités de développement économique

- pays du tiers monde représentent 67,8% de la population mondiale et 12,5% du produit mondial ;

- pays exportateurs de pétrole représentent 5,6% de la population mondiale et 3,7% du produit mondial ;

- pays capitalistes industrialisés représentent 18% de la population mondiale et 68,2% du produit mondial.

On mesure bien là la distorsion considérable entre ceux qui représentent **67,8%** de la population mondiale et qui produisent si peu alors que les pays riches représentent seulement 18% de la population mondiale produisent à eux seuls **68,2%** du produit mondial.

Les deux chiffres sont voisins, mais pas sur le même registre !

— Diversité des systèmes économiques

- pays à économie de marché ;

- pays à économie planifiée.

— Diversité des stratégies économiques

- développement excentré (ouverture sur l'extérieur). Le plus souvent le plus gros de la production industrielle ou autre va vers l'extérieur et n'assure pas en contrepartie la nourriture strictement nécessaire à la population. (Asie du Sud-Est, Philippines, etc. opposées à Algérie-Tunisie) ;

- développement autocentré (économie en repli sur soi). Développement prioritaire aux besoins internes du pays.

En général, le système d'organisation économique d'un pays est très lié à son régime politique en place.

Les pays du tiers monde bien que différents sont un ensemble homogène par quelques grandes caractéristiques.

→ Problème de l'explosion démographique

Il s'agit de pays à natalité très forte, qui progressent plus vite que les ressources et ce notamment en raison de la baisse du taux de mortalité.



— Problème de la satisfaction des besoins

- situation alimentaire;
- lutte contre la pauvreté.

Lorsque l'on sait que 67% de la population mondiale se partagent seulement 12% des ressources de la planète, il n'y

a pas grand-chose à commenter sur ce sujet.

Ci-dessous un tableau qui illustre très bien, même s'il est incomplet, le « coût » de l'alimentation de par le monde, ceci bien entendu pour les « privilégiés » qui ont un emploi.

## SITUATION ALIMENTAIRE

Le tableau ci-dessous vous permettra de situer votre niveau de vie à l'échelle mondiale. Il indique, mesuré en temps de travail, ce que représente pour tel ou tel type de travailleur, d'un seul ou de différents pays, l'achat de tel ou tel produit alimentaire significatif. Les chiffres ont été tirés d'une enquête réalisée par le B.I.T. (Bureau international du travail) en 1976 (Cf. *Bulletin statistique du B.I.T.*, 2<sup>e</sup> trimestre 1978).

<i>bien alimentaire</i>	<i>profession</i>	<i>pays</i>	<i>temps de travail</i>	
1 kg de pain	mineur de fond	Niger	1 h 15	
		mécanicien	Cuba	0 h 30
	RFA		0 h 20	
	Sénégal		1 h	
	Uruguay		0 h 40	
	Bangladesh		1 h 40	
	manœuvre (surveillance et entretien d'un jardin public)		Sénégal	1 h 30
			Bangladesh	2 h 20
		Uruguay	0 h 35	
1 douz. d'œufs	charpentier	Etats-Unis	0 h 04	
		Fidji (Océanie)	1 h	
1 kg de riz	chauffeur de camion (moins de 2 t)	Niger	2 h 20	
		Sénégal	1 h 30	
		Inde	0 h 40	
		Hollande	0 h 15	
1 l d'huile d'arachide	fileur (textile)	Sénégal	1 h 20	
		Niger	2 h 10	
		Cuba	1 h 05	
1 kg de haricots secs	boulangier	Uruguay	2 h 10	
		Sénégal	3 h	
1 l de bière	charpentier	Canada	0 h 15	
		Mexique	0 h 45	
		Bangladesh	2 h	
		Niger	2 h 10	
1 kg de mouton	électricien	Sénégal	8 h 30	
		Etats-Unis	0 h 50	
		Bangladesh	6 h	



— Problème de la désarticulation économique

On trouve dans presque tous les pays du tiers monde une économie désarticulée qui se caractérise par la non harmonisation des services, de l'agriculture, de l'industrie d'où une anarchie chronique dans la gestion.

En Afrique par exemple, 80-85 % de la population vivent d'une agriculture traditionnelle rudimentaire, 20 % vivent de l'industrie et des services. Mais à aucun moment, ces secteurs ne conjuguent leurs efforts pour aller dans le sens d'une coopération fructueuse.

Au Brésil où il existe une agriculture de pointe à très grande échelle pensée pour l'exportation (production du soja pour la fabrication des tourteaux destinés à nourrir les bêtes qui font la viande des pays riches), l'urbanisation est totalement sous-développée et la misère s'accroche par grappes entières de familles dans les bidonvilles autour des grandes cités.

En Guinée, PECHINEY est présent pour exploiter la matière première avec une partie de main-d'œuvre locale, puis ensuite exporte le produit fini qui ne sert pas du tout au pays.

Il s'agit bien là de pseudo-industrialisation des pays qui ne génère absolument aucun développement, voire même détruit le tissu culturel du pays en question.

— Problème

de la dépendance extérieure

• domination par les échanges commerciaux.

Les P.V.D. s'ils participent à l'économie internationale ne sont pas à égalité de domination et de dépendance. Actuellement, poids important des P.V.D. producteurs de pétrole mais qui ne durera pas toujours car actuellement il y a une forte demande d'énergie des pays industrialisés, mais dans l'avenir il y aura les énergies de substitution. D'ailleurs cette demande a déjà diminué par les économies d'énergie que les pays industrialisés ont mis en place et aussi par les baisses de production industrielle enregistrées du fait de la crise.

En réalité, les importations en provenance du tiers monde ne représentent même pas 10 % de nos importations alors que nous leur exportons 27 % de nos productions.

En fait, les vrais échanges se font entre pays industrialisés.

### LES CLIENTS DE LA FRANCE EN 1981 (EXPORTATIONS FOB)

	Millions F	%	1981 Rang (a)	1973 %		Millions F	%	1981 Rang (a)	1973 %
<b>Europe des Dix</b> ..	264 927	48,2		56,6	<b>Pays pétroliers (b)</b>	57 303	10,4		4,8
Allemagne (RF) .	81 360	14,8	1	19,4	dont :				
Italie .....	62 351	11,4	2	11,8	Algérie .....	12 815	2,3	9	2,1
UE Belgo-Lux. .	45 518	8,3	3	11,5	Arabie Saoudite	10 193	1,9	10	0,2
Pays-Bas .....	24 286	4,4	6	5,5	Nigeria .....	9 232	1,7	12	0,3
Grande-Bretagne	39 055	7,1	4	6,4	Irak .....	7 885	1,4	13	0,2
Irlande .....	2 932	0,5	33	0,3	Libye .....	4 930	0,9	22	0,6
Danemark .....	3 747	0,7	26	0,8	Iran .....	3 601	0,7	28	0,6
Grèce .....	5 678	1,0	18	0,9	<b>Pays socialistes</b>	23 341	4,2		4,1
Espagne .....	15 871	2,9	8	2,9	dont :				
Suisse .....	23 687	4,3	7	5,2	URSS .....	9 991	1,8	11	1,6
Suède .....	5 953	1,1	16	1,2	Pologne .....	3 539	0,6	29	0,7
Etats-Unis .....	30 311	5,5	5	4,7	<b>Pays zone franc</b>				
Japon .....	5 446	1,0	19	1,2	en 1971 .....	19 005	3,5		3,3
DOM-TOM .....	8 898	1,6		1,8	<b>Autres pays</b> .....	94 758	17,3		14,2
					Total .....	549 500	100,0		(c) 100,0

(a) 14° Maroc 6 465, 15° Egypte 6 166, 17° République d'Afrique du Sud et Namibie 5 846, 20° Portugal 5 427, 21° Tunisie 5 241, 23° Autriche 4 212, 24° Canada 4 019, 25° Côte-d'Ivoire 3 861, 27° Cameroun 3 644, 30° Mexique 3 526, 31° Brésil 3 145, 32° Yougoslavie 3 065.

(b) Sauf Gabon, compris dans les pays zone franc en 1971. (c) 159 714 millions de F.



## LES FOURNISSEURS DE LA FRANCE EN 1981 (IMPORTATIONS CAF)

	Millions F	%	1981 Rang (a)	1973 %		Millions F	%	1981 Rang (a)	1973 %
<b>Europe des Dix</b> ..	296 294	45,3		54,9	<b>Pays pétroliers (b)</b>	118 634	18,1		9,7
Allemagne (RF) ..	104 611	16,0	1	22,5	dont :				
Italie .....	58 603	9,0	3	9,0	Algérie .....	12 994	2,0	12	1,3
UE Belgo-Lux. ..	48 794	7,4	5	11,5	Arabie Saoudite ..	65 783	10,1	2	2,1
Pays-Bas .....	37 694	5,8	6	6,0	Irak .....	3 891	0,6	23	1,3
Grande-Bretagne	35 916	5,5	7	4,7	Nigeria .....	8 311	1,3	15	1,1
Irlande .....	3 436	0,5	26	0,3	Abu Dhabi .....	9 015	1,4	14	0,8
Danemark .....	4 126	0,6	21	0,6	Koweït .....	2 257	0,3	40	1,1
Grèce .....	3 114	0,5	29	0,3	<b>Pays socialistes</b>	29 375	4,5		3,1
Espagne .....	17 881	2,7	9	2,1	dont :				
Suisse .....	13 839	2,1	11	2,6	URSS .....	18 406	2,8	8	1,2
Suède .....	9 477	1,4	13	1,9	Pologne .....	1 959	0,3	44	0,4
Etats-Unis .....	52 310	8,0	4	8,2	<b>Pays zone franc</b>				
Japon .....	14 869	2,3	10	1,4	en 1971 .....	11 784	1,8		2,7
DOM-TOM .....	2 871	0,4		0,8	<b>Autres pays</b> .....	86 905	13,3		12,6
					Total .....	654 239	100,0		(c) 100,0

(a) 16° Norvège 7 033, 17° Brésil 6 852, 18° République d'Afrique du Sud et Namibie 5 436, 19° Canada 5 224, 20° Qatar 4 468, 22° Mexique 3 971, 24° Maroc 3 453, 25° Australie 3 438, 27° Finlande 3 335, 28° Autriche 3 244, 30° Venezuela 2 979, 31° Côte-d'Ivoire 2 977, 32° Portugal 2 828, 33° Chine 2 756, 34° Libye 2 736, 35° Iran 2 574, 36° Roumanie 2 363, 37° Tunisie 2 349, 38° Dubaï 2 305, 39° Gabon 2 284, 41° Cameroun 2 238, 42° Taiwan 2 140, 43° Syrie 1 996.

(b) Sauf Gabon, compris dans les pays zone franc en 1971. (c) Montant : 166 123 millions de F.

INSEE 82

Actuellement, les pays en voie de développement ne concurrencent pas les pays industrialisés, même si la tendance va dans ce sens.

● Domination par les circuits de financement.

La France a augmenté ses investissements à l'étranger depuis le début de la crise.

De la même façon, elle a augmenté les prêts (aide privée). Par l'aide bilatérale, des manipulations importantes se font pour la captation de marchés. C'est une aide redoutable, plus sournoise que l'aide multilatérale du type O.C.D.E., C.E.E., O.N.U.

Or, pour que les échanges soient profitables au plan international, il faut qu'ils garantissent un équilibre entre les pays. S'il y a déséquilibre, il y a endettement des P.V.D.

### PERCEPTION DÉFORMÉE DU TIERS MONDE

Après ces quelques données de base importantes et qu'il faut avoir présentes

à l'esprit pour tenter une analyse des rapports Nord-Sud, il semble important de changer notre regard sur le tiers monde.

Au fait, « tiers monde » savons-nous que c'est une dénomination bien française ? C'est par nous qu'elle est venue. Souvenons-nous, non pas du Vase de Soissons mais du tiers Etat ! Tout ce « surplus » qui n'était pas la noblesse, qui n'était pas l'Eglise, c'était déjà dans des temps oh certes déjà un peu anciens le tiers quelque chose...

Et aujourd'hui, eh bien il y le tiers monde qui ne désigne rien moins que 60% de la population du monde, par exclusion par rapport à l'autre partie de ce monde dont nous sommes. Serions-nous la noblesse ?

Nous avons en France une perception très déformée du tiers monde (continuons à l'appeler ainsi pour ne pas trop mélanger les affaires. Après tout, il faut sans culpabilité assumer le passé !...).



Ceci s'explique en partie par le fait que les immigrés dans notre pays sont surtout hors Asiatiques. Ils sont le plus souvent Africains.

En réalité l'Asie, c'est 50% de la population du monde qui pèseront de plus en plus.

Or, les Latino-Américains et bientôt les Asiatiques atteindront un niveau d'éducation identique et bientôt supérieur au nôtre.

Par tradition historique, la France exporte et a une politique de liens privilégiés en direction de l'Afrique.

Elle a du tiers monde l'idée que ce sont des pauvres, qui s'appauvrissent, que ce sont des sous-hommes incapables de maîtriser le développement industriel nouveau de leur pays. Or, si la pauvreté et le sous-développement demeurent la réalité de beaucoup (Afrique Sub-Saharienne en crise depuis avant 73, l'Amérique Latine a suivi) une émergence différenciée s'affirme. Il y a en Asie une évolution positive même si le taux de croissance ralentit depuis 80. L'Inde est peu endettée, a un développement centré sur elle. Elle s'en sort bien.

Déjà des alliances stratégiques se font entre P.V.D. pour emporter des gros marchés. Ex. Brésil-Corée sur un marché énorme de voies ferrées en Irak.

### INDUSTRIALISATION DU TIERS MONDE: une menace ?

Bien sûr le coût faible de la production dans le tiers monde est une donnée importante. Elle se réalise c'est vrai avec des salaires très bas, une durée de travail très longue, pas de protection sociale, pas ou peu de congés (4 jours en Corée!), tranquillité sociale (pas de grèves).

Ici l'inquiétude pourrait se justifier si les choses se développaient telles quelles dans beaucoup de pays.

Cependant, la politique de bas salaires n'est pas la seule condition de l'industrialisation.

Il faut avoir l'honnêteté de démystifier l'invasion de produits industriels à bon marché en provenance du tiers monde.

Qu'en est-il en vérité ?

### EUROPE-IMPORTATION PRODUITS MANUFACTURÉS EN PROVENANCE DU TIERS MONDE

	TIERS MONDE		ENSEMBLE DU MONDE	
	1973	1980	1973	1980
Bonneterie .....	1,9%	6,3%	22,4%	38,1%
Chaussures .....	1,1%	5,8%	12,3%	33,6%
Habillement .....	3,5%	5,1%	14,0%	20,8%
Sidérurgie .....		0,3%		40%

### EXCÉDENTS TEXTILES IMPORT-EXPORT

	1973	1981
FRANCE .....	+ 0,74	- 1,03
R.F.A. ....	- 1,33	- 4,41
ITALIE .....	+ 1,73	+ 5,64
CORÉE .....	+ 0,88	+ 4,20

en milliards de \$ U.S.

### EXPORTATIONS DANS LE TIERS MONDE

	1970	1980
FRANCE .....	21.0	25.9
R.F.A. ....	12.7	15.9
GRANDE-BRETAGNE	23.7	23.8
U.S.A. ....	27	39.2
JAPON .....	39.3	46.5

dont 35% pour la mécanique  
et 50% pour produits sensibles.



Le moins que l'on puisse dire c'est que le tiers monde offre des débouchés de première importance pour les exportations. Nous sommes en fait devant des dynamismes industriels naissants. C'est l'affirmation de nouveaux partenaires difficiles à admettre dans le cercle des « installés » d'avant. Notre mentalité occidentale a du mal à admettre le « créatif », l'inventif des Japonais. On les prend pour des imitateurs, des marchands de camelote. Mais il vaudrait peut-être mieux pour notre avenir que nous ne nous y trompions pas. Il y va du droit des autres à exister et c'est le moins qu'ils puissent exiger.

### **COMMENT APPRÉCIER LE PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION DANS LE TIERS MONDE**

Là encore, le poids du pacte colonial se fait sentir. La Grande-Bretagne faisait du commerce avec le Portugal pour les produits manufacturés contre du vin. La France faisait du commerce avec l'Algérie pour le sucre et les agrumes contre du vin. Elle en fait encore d'ailleurs mais un peu sous une autre forme. Cependant, il n'y a pas en France de politique de coopération industrielle. Qu'on se rappelle l'affaire NASSER, le barrage refusé par les Américains parce qu'ils mettaient trop de conditions à sa réalisation, a été fait par l'U.R.S.S. La France comme certains autres grands pays se positionne quand survient l'alternative des pays de l'Est qui prennent le marché.

A partir de 1970, ventes à tout crin (FRAMATOME en Corée, AEROSPATIALE au Brésil dans la cession de techniques...). Le temps de l'industrie interdite est révolu, c'est la place à la concurrence exacerbée mais avec encore des réactions d'avarice et autres, notamment françaises.

La crise a en fait élargi les marchés potentiels. L'industrialisation du tiers monde est l'œuvre des multinationales. Il y a eu identification des sites, à la recherche d'avantages financiers,

etc. création de zones franches (bas salaires, avantages fiscaux...).

La majorité des investissements à l'exportation a pour objectif de vendre aux marchés locaux ou se préserver des mesures protectionnistes. On va au Brésil pour vendre au Brésil plus qu'aux pays autour. On voit alors l'instauration d'une bourgeoisie locale qui défend les intérêts de son clan dans sa propre localité grâce aux investissements des grandes firmes multinationales. Deux pays souvent cités comme des paradis parce que zones franches : Tunisie et Corée du Sud. En vérité, en Tunisie, cela représente seulement 15% des emplois industriels.

En Corée du Sud, 3% seulement des 3 millions de travailleurs de l'industrie sont sur des zones franches.

### **On peut donc dire que :**

— Il n'y a pas popérisation absolue ni péril jaune, mais élargissement des partenaires.

— Pas de menace, mais nouvelles données, nouveaux espaces.

— Nécessité de reconnaître des partenaires qui traduisent des réseaux de savoir, de collectifs de travail, de revendications ouvrières.

— Les nouveaux partenaires ne sont pas ceux qu'on attendait (les producteurs de pétrole). Ce sont les plus démunis qui cherchent à faire travailler leur matière grise.

— Nécessité de se situer de manière efficace par rapport aux impératifs qui se font jour (transferts de technologies, etc.).

— Ajustements à faire en perspective et non en catastrophe (modifier nos réactions d'avarice d'ex-colons).

Plus que jamais, commerce international se conjugue avec politique industrielle et coopération.

### **ROLE DE L'EUROPE**

Dans cette vaste crise économique mondiale, l'Europe n'est pas épargnée. De plus, elle a sa propre crise du fait



même de sa structuration. Elle trouve ses limites malgré l'élection du Parlement au suffrage universel direct car c'est en fait le Conseil des Ministres Européen qui détient le pouvoir. Au niveau de ce Conseil sont représentés les intérêts nationaux des uns et des autres et aucun des partenaires, de par ce qu'ils représentent isolément, ne peut avoir de capacité concurrentielle avec les autres grands de ce monde (U.S.A., Japon).

Aussi, la coopération européenne est-elle la voie de passage obligée. Cependant, la survie de cette Europe est difficile telle que pratiquée actuellement car même en son sein, elle connaît des batailles d'intérêts individualistes des Etats membres. Une donnée de base à ne pas oublier pour comprendre l'Europe, c'est qu'elle repose essentiellement sur le commerce mondial. C'est la croissance du commerce mondial qui a permis la croissance de l'Europe puisqu'elle est le premier exportateur mondial.

Aussi, est-il clair que quand baisse le commerce mondial (— 2% en 1982), l'Europe s'en ressent aussitôt. Lorsque les U.S.A. ou d'autres « commerçants » imposent des restrictions, voire même appliquent des mesures de rétorsion à d'autres pays, l'Europe paie la note via la baisse du commerce international. Et, comme il n'y a aucune viabilité de l'Europe en autarcie, la bataille est très rude.

De plus, on assiste à une offensive des U.S.A. pour se protéger. C'est ainsi que les Etats-Unis sont totalement opposés à une refonte du système monétaire mondial pour maintenir leur puissance, autant qu'à une amélioration des règles anciennes du commerce mondial portant sur les tarifications douanières et les conditions de circulation des marchandises (affaiblissement des accords du G.A.T.T. dont la France souhaite la modification). La richesse européenne était fondée sur 3 piliers :

1) Elle avait auparavant accès aux matières premières comme elle le vou-

lait (via les colonies, etc.), aujourd'hui, elle est dépendante à 85% d'où sa très grande fragilité (tout particulièrement pour les approvisionnements en énergie).

Et ici, on assiste parfois à des changements politiques qui musèlent en quelque sorte les désirs que la France peut avoir de conduire une politique conforme à son idéologie... (Cf. Afrique du Sud).

2) Elle avait la maîtrise de la technologie de la 2<sup>e</sup> révolution industrielle.

Actuellement, la 3<sup>e</sup> tente de se faire sans elle. U.S.A. et JAPON se taillent la part du lion.

2) Le coût du travail a augmenté en Europe plus vite qu'ailleurs. Il est devenu supérieur à celui des U.S.A. L'Europe n'a pas dégagé ici assez de ressources pour investir. Il apparaît évident qu'il y a urgence pour elle de progresser sur la technologie en maîtrisant le coût. Et ceci n'est pas chose facile pour des pays comme la France qui sont très avancés sur le plan de la protection sociale (maladie, chômage, etc.) par rapport à beaucoup d'autres (y compris U.S.A.) et particulièrement face aux pays qui ont une industrie naissante très performante, mais où il n'existe pas ou presque de protection des salariés (Japon, Corée, etc.).

L'Europe a par contre atteint maintenant son autosuffisance alimentaire et produit même assez pour exporter. Elle devient là un concurrent redoutable pour les U.S.A. et le Canada sur les produits agricoles. L'Europe, si elle veut gagner, devra comme d'autres faire des choix qui pour être déchirants n'en sont pas moins vitaux. Il n'est plus possible de se payer le luxe d'investir à fonds perdus, dans des secteurs et sur des activités en recul.

Nous aurons probablement à avancer encore sur les aspects de reconversion en lien avec la formation professionnelle, et ce, de plus en plus, si nous voulons être présents à l'appel sur le terrain des nouvelles technologies.

C'est dans ce contexte peu « reluisant » que l'on parle de coopération avec les P.V.D.



# DROITS NOUVEAUX

Dossier

LES DROITS  
NOUVEAUX  
NOUS  
DONNENT,  
LA PAROLE!..



P.M.



# PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT D'EXPRESSION A CII-HB

## CII-HB

### PRÉAMBULE

La loi 82-689 du 4 août 1982 institue le droit à l'expression directe et collective des salariés sur le contenu et l'organisation du travail ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail.

Les parties signataires de l'accord sur les modalités d'exercice de ce droit ont eu pour objectif de définir les conditions favorables pour que cette expression contribue à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise par la reconnaissance des capacités de chaque membre du personnel à participer à la résolution des problèmes que posent le contenu, l'organisation et les conditions de son travail au sein de son équipe, atelier, bureau, service.

Compte tenu de la grande diversité de la Compagnie, multiplicité des lieux géographiques, des organisations, études, production, administration, distribution, des métiers sédentaires ou en clientèle, des conditions de travail, horaires, les principes suivants président à l'élaboration du protocole :

— il est défini une période expérimentale d'un an au terme de laquelle un bilan et les ajustements nécessaires seront faits ;

— pendant cette période, la mise en application est progressive et des formes diverses peuvent être expérimentées ;

— un seuil minimum de 10% du personnel par Etablissement doit être concerné ;

— un accord « cadre » au niveau CII-HB fixe les principes communs de mise en œuvre du droit d'expression, les modalités pratiques de l'accord étant négociées par Etablissement ou groupe d'Etablissements ;

— chaque Direction élabore et fait connaître son plan de mise en œuvre. Elle doit prendre en considération toute demande d'unité se portant volontaire.

### CHAMP D'APPLICATION

#### Article 1

Le présent accord s'applique à l'ensemble des salariés exerçant leurs activités à CII-HB quel que soit le contrat de travail qui les lie à l'entreprise.

#### Article 2

Ces salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation du travail ainsi que sur la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise.

Les questions d'ordre personnel sont exclues du champ d'application, de même que les problèmes plus généraux du ressort des institutions représentatives du personnel ou des organisations syndicales qui sont, comme auparavant, traitées à leur niveau.

### RÉUNIONS

#### Article 3

Ce droit s'exerce au cours de réunions tenues pendant le temps de travail, le temps passé étant payé comme tel.



## **LES ORGANISATIONS DE LA F.G.M. AGISSENT**

Nous poursuivons, dans ce dossier, la publication d'accords sur le droit d'expression.

Ce mois-ci, 3 nouveaux accords prennent place dans nos colonnes. Il s'agit :

- d'une entreprise importante à établissements multiples : C.I.I.-H.B.,
- d'une entreprise de la branche aéronautique : TURBOMECA, et d'une entreprise hors U.I.M.M. - VULLIERME S.A. - de la branche B.J.O.,

— un point commun entre ces différents accords : ils sont signés par les organisations de la F.G.M./C.F.D.T.,

— un aspect tout à fait particulier est à souligner. Il concerne l'accord TURBOMECA. Cet accord procède d'une démarche exemplaire impulsée par la C.F.D.T. En effet, cet accord a été négocié en deux phases successives. La première phase a porté sur l'inventaire des propositions des travailleurs relatives à l'utilisation du droit d'expression (voir B.M. N° 264) ; la deuxième a été consacrée à la mise en application de la loi après analyse des propositions des travailleurs. C'est l'objet de l'accord publié.

• Donner la parole aux travailleurs pour qu'ils s'expriment sur le contenu et la mise en œuvre d'un de leur droit : le droit d'expression, pour ensuite syndicalement négocier un accord, quelle pratique syndicale !

Chaque salarié est invité à participer aux réunions. Il est souhaitable que tous participent aux réunions de leur groupe, cependant les non-participants poursuivent leurs activités normales.

### **Article 4 - Niveau**

Le groupe d'expression correspond à la plus petite unité définie dans le cadre de la structure : section, équipe, service, bureau, district... Il comprend tous les salariés travaillant dans l'unité y compris l'encadrement direct.

Si le groupe dépasse une vingtaine de personnes, plusieurs réunions sont organisées.

L'encadrement exerce son droit d'expression directe :

- au sein de l'unité dont il a la charge ;
- au sein de la structure à laquelle il se rattache.

### **Article 5 - Organisation**

• L'organisation des réunions est du ressort du responsable hiérarchique de l'unité. Il assure :

- l'organisation matérielle : date, lieu, convocation ;
- la réponse aux questions qui peuvent être traitées à son niveau ;
- la transmission aux niveaux appropriés, des questions, propositions, projets élaborés par le groupe ;
- le suivi des questions et le retour des réponses.

Les réunions peuvent aussi être provoquées par la demande des membres du groupe à l'encadrement direct dans le cadre des dispositions de l'article 7.



### **Article 6 - Animation**

Le rôle de l'animateur est de veiller au bon déroulement de la réunion, à l'expression directe de chacun, sans entrave ni exclusive, et de faire progresser les échanges vers le traitement de points précis, et la formulation de questions, propositions et projets.

L'animation est assurée, de manière tournante selon un ordre préétabli, par les membres du groupe qui le souhaitent.

Pour les premières réunions, elle est prise en charge par le responsable hiérarchique membre du groupe.

Chaque Direction de Personnel veille à ce que des programmes de formation à l'animation de réunions soient accessibles dans chaque Etablissement.

### **Article 7 - Fréquence - durée**

Pour la période expérimentale d'un an, un crédit de six heures est alloué aux participants. Sauf cas particulier, la périodicité des réunions est trimestrielle.

Un crédit supplémentaire de trois heures par participant est laissé à disposition de chaque Direction qui, en liaison avec les Chefs d'établissements, peut en disposer sur demande, si les travaux du groupe sont jugés d'un intérêt notoire pour l'entreprise.

### **Article 8 - Invitations**

Les membres du groupe peuvent demander, à titre exceptionnel et en fonction du thème abordé, la participation occasionnelle :

- d'un membre de la hiérarchie ;
- d'un membre de l'entreprise ayant une compétence technique en rapport avec le problème abordé ;
- d'un membre du CHS-CT.

## **LIBERTÉ D'EXPRESSION**

### **Article 9**

Chaque salarié doit pouvoir s'exprimer librement dans le cadre défini par la loi. Aucun salarié ne peut être inquiété ou sanctionné pour ses interventions. L'animateur veille à ce que les propos tenus n'aient aucun caractère discourtois et ne constituent pas de mise en cause publique des personnes.

La liberté d'expression est assurée par :

- l'affectation aux réunions de lieux facilitant l'expression sans gêne ;
- l'anonymat des questions, suggestions, propositions, projets, quand il est demandé ;
- la possibilité de recours à différents niveaux hiérarchiques, à la fonction personnel ou établissement ou aux institutions représentatives du personnel si cette liberté n'était pas respectée.

## **FORMATION**

### **Article 10**

Les Chefs d'Etablissement et/ou les Directeurs de Personnel veillent à ce que des programmes de formation à l'expression et à l'animation soient développés pour répondre aux demandes exprimées.

## **TRANSMISSION DES QUESTIONS, SUGGESTIONS, PROPOSITIONS, PROJETS**

### **Article 11**

Les questions traitées au sein du groupe sont, s'il le juge utile, consignées dans un cahier à la disposition des membres du groupe. Les questions qui n'ont pas reçu



de réponse au sein du groupe ainsi que les propositions retenues font l'objet d'un relevé remis à l'encadrement direct.

Celui-ci fournit les réponses et prend les décisions qui sont de sa compétence et transmet l'ensemble des questions et propositions à l'échelon supérieur en indiquant les mesures déjà prises. Ces éléments doivent ainsi parvenir à la Direction de l'unité et à celle de l'établissement.

## **SUITES RÉSERVÉES AUX QUESTIONS, SUGGESTIONS, PROPOSITIONS, PROJETS**

### **Article 12**

La suite réservée à ces propositions ou les réponses aux questions sont communiquées au personnel du groupe par l'encadrement dans un délai d'un mois ou au plus tard lors de la réunion suivante.

Dans le cas où une étude s'avèrerait nécessaire, le groupe est tenu régulièrement informé de l'avancement.

L'ensemble des suites données aux questions et propositions est transmis régulièrement aux différentes instances de représentations du personnel, au CHS-CT et aux organisations syndicales à la diligence des Chefs d'établissement. Ceux-ci ont de plus la responsabilité de préparer le bilan périodique qui sera présenté aux Comités d'Etablissement à l'issue de la phase d'expérimentation.

## **COMMISSION D'APPLICATION DU PRÉSENT ACCORD**

### **Article 13**

Une commission constituée de représentants de la Direction et des organisations syndicales peut être saisie des réclamations relatives à l'application du présent accord dans les établissements et des éventuelles situations de blocage.

## **VALIDITÉ DU PRÉSENT ACCORD**

Le présent accord est conclu pour une phase d'expérimentation d'un an à compter de sa date de signature.

Signé le 19 septembre par C.F.D.T., C.G.T., C.G.C.

# **TURBOMECA**

## **PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'APPLICATION DU DROIT D'EXPRESSION DIRECTE ET COLLECTIVE DES SALARIÉS A TURBOMECA**

### **PRÉAMBULE**

Conformément au protocole d'accord du 23 décembre 1982, mettant en œuvre le droit d'expression directe et collective en application de la Loi du 4 août 1982, l'ensemble du personnel de TURBOMECA a été convié par groupe de 20 à 25 personnes au cours d'une réunion, à faire connaître ses propositions relatives à la mise en œuvre de ce droit.

Après analyse des vœux et avis émis au cours de ces réunions, il a été convenu ce qui suit.

### **Article 1 - Domaine des discussions**

L'ensemble des membres du personnel bénéficie d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu et l'organisation de son travail ainsi que sur la définition, la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail et de vie dans l'entreprise. Conformément à l'alinéa 1.2. de la Circulaire du



18 novembre 1982 des Ministères chargés de l'Emploi et du Travail produit en annexe, le domaine des discussions est limité à l'ensemble des facteurs liés au travail : caractéristiques des postes de travail, méthodes d'organisation du travail, et l'ensemble des conditions dans lesquelles il s'exerce : répartition des tâches et précisions sur les responsabilités de chacun.

Les problèmes plus spécifiques relevant de commissions existantes ou les problèmes de portée générale du ressort des institutions représentatives du personnel demeurent traités au niveau de ces institutions.

#### **Article 2 - Composition des groupes**

Ce droit s'exerce dans le cadre de groupes de salariés appartenant à la même unité cohérente de travail. Le nombre de salariés composant un groupe sera limité à un maximum de 20 à 25 personnes. La constitution des groupes sera établie par l'encadrement, étant entendu que les groupes déjà établis lors de la phase d'expérimentation et ayant donné satisfaction pourront être reconduits. Selon l'ordre du jour, le groupe pourra demander à l'encadrement la présence d'une personne compétente en fonction du sujet traité et appartenant au personnel de l'entreprise.

Dans le cadre également de ce droit, des groupes spécifiques d'agents d'encadrement seront constitués à l'instigation de chaque direction et fonctionneront conformément au présent protocole.

#### **Article 3 - Durée, fréquence et lieu des réunions**

Chaque groupe dispose d'un crédit annuel de 8 heures. Ce crédit est utilisé au cours d'au moins une réunion trimestrielle d'une durée minimale d'une heure, prise sur le temps de travail, avec possibilité de poursuite au-delà de l'horaire de fin de journée.

Le reliquat peut servir à allonger la durée des réunions trimestrielles et/ou tenir des réunions supplémentaires, ce à la demande des membres du groupe et après accord avec l'encadrement.

Il est souhaitable que tous les salariés participent aux réunions de leur groupe. Cependant, cette participation n'étant pas obligatoire, les non participants doivent poursuivre leur activité normale.

#### **Article 4 - Organisation des réunions**

L'encadrement direct participant au groupe d'expression assure l'organisation des réunions, c'est-à-dire :

- fixe les dates, heures et lieux de réunions, après accord avec les membres du groupe ;
- établit l'ordre du jour après examen des demandes ou suggestions portées par les membres du groupe sur un cahier ouvert à cet effet et tenu en permanence disponible aux membres du groupe dans un lieu préalablement défini ;
- répond directement aux questions de son ressort et au plus tard dans un délai de 15 jours après chaque réunion ;
- transmet à la hiérarchie les vœux et avis et assure la transmission des réponses dans un délai maximum d'un mois après chaque réunion.

#### **Article 5 - Animation des réunions**

L'animation des réunions qui en principe relève de la responsabilité de l'encadrement pourra également être partiellement ou complètement assurée par un autre membre du groupe.

Le rôle de l'animateur est de veiller au bon déroulement de la réunion selon l'ordre du jour consigné sur le cahier du groupe, ainsi qu'à la participation de tous. Il s'efforcera de faire progresser la discussion vers la formulation de vœux et avis.



Les animateurs, qui en feront la demande, recevront une formation adaptée à l'animation de réunions, dans les limites du budget de la formation continue.

Quel que soit l'animateur choisi, il devra veiller à ce que chacun puisse s'exprimer librement et éviter toute mise en cause personnelle, procès d'intention ou déclaration malveillante. Dans le cadre du présent accord, les opinions émises par les salariés qui ne pourront se prévaloir d'aucune fonction ou d'aucun mandat particulier, ne peuvent justifier une sanction telle que définie par le Code du Travail.

#### **Article 6 - Relevé des vœux et avis**

Les vœux et avis notés au cours de la réunion et la suite qui leur a été donnée sont transmis mensuellement aux organisations syndicales, aux Comités d'Établissement et aux C.H.S.C.T. par le Service du Personnel de chaque établissement, dont un membre assurera un rôle de coordination.

#### **Article 7 - Bilan d'évaluation**

Chaque année, à la période anniversaire de la date de signature du présent accord, un bilan d'évaluation du Droit d'expression directe et collective des salariés sera fait par les parties signataires, qui s'assurent de la bonne application de l'accord.

#### **Article 8 - Durée de validité**

Le présent accord est conclu pour une durée minimale de deux ans à compter de sa date de signature.

Au terme de cette période, il pourra être modifié compte tenu des enseignements de cette deuxième phase d'expérimentation et également des obligations inhérentes au texte de loi que le gouvernement déposera devant le Parlement avant le 31 décembre 1985.

#### **Article 9 - Clauses juridiques**

Le présent accord sera déposé auprès de la Direction Départementale du Travail ainsi qu'aux greffes du Conseil de Prud'hommes dont ressort le siège social de TURBOMECA.

## **VUILLERME S.A.**

### **ACCORD D'ENTREPRISE SUR L'EXPRESSION DES SALARIÉS**

#### **Article 1 - Objet**

Le présent accord est conclu en vertu des dispositions de l'article 461-1, 461-2 et 461-3 nouveau du Code du Travail relatif aux dispositions de l'article VI de la loi du 4 août 1982. Il a pour objet de définir les modalités de mise en place de l'expression des salariés dans l'entreprise.

#### **Article 2 - Droit**

L'ensemble des salariés (ouvriers, employés, maîtrise et cadres) dispose d'un droit à l'expression directe et collective sur l'organisation de leur travail ainsi que sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail dans l'entreprise.

#### **Article 3 - Niveau**

Les groupes d'expression se feront par service ou groupes de services, par atelier ou parties d'ateliers afin de former un groupe homogène ayant les mêmes tâches, avec l'encadrement concerné.

Ces groupes ne devront pas dépasser 15 personnes au maximum, afin que chacun puisse s'exprimer. En fonction des thèmes étudiés, une personne extérieure



au service, de part sa qualification pourra participer à un groupe, à la demande de la majorité du groupe.

#### **Article 4 - Mode d'organisation**

Ces réunions se dérouleront pendant le temps de travail, en salle de réunion ou sur le lieu de travail, chaque fois que cela sera possible.

Un planning sera établi par l'encadrement qui participera aux réunions, en fonction des impératifs de chaque secteur. Ce planning sera affiché dans chaque service ou atelier.

L'encadrement devra :

- veiller à l'organisation des groupes ;
- s'assurer du respect des dispositions de la libre expression de chacun ;
- rédiger ou faire rédiger avec l'ensemble du groupe, le compte rendu de la réunion dans le dernier quart d'heure, ce compte rendu étant approuvé par l'ensemble.

#### **Article 5 - Durée et fréquence**

Les réunions se dérouleront une fois par an et auront une durée maximum de une heure.

En cas de nécessité et lors d'événements graves, des réunions exceptionnelles pourront se tenir afin de permettre aux salariés de s'exprimer ; les événements graves seront définis d'un commun accord entré les agents de maîtrise et les représentations syndicales, qui jugeront de l'opportunité d'une nouvelle réunion du groupe concerné.

Elles pourront être planifiées en période creuse en fonction de chaque atelier ou service.

#### **Article 6 - Liberté d'expression**

Les opinions émises, dans le cadre du droit défini, quelle que soit la place des salariés dans la hiérarchie professionnelle, ne peuvent motiver une sanction quelconque ou un licenciement.

#### **Article 7 - Transmission des vœux exprimés à la direction**

Un compte rendu sera établi par le groupe en fin de réunion et transmis à la Direction et au Délégué Syndical.

#### **Article 8 - Réponse de la Direction**

La Direction fera connaître aux salariés les suites qu'elle entend donner aux vœux du Personnel.

L'encadrement sera chargé de transmettre ces informations au personnel, d'une part verbalement, et d'autre part par affichage ou par note.

Les réponses de la Direction seront portées à la connaissance du personnel et du Délégué Syndical dans le mois qui suit la réunion.

La Direction tiendra informées toutes les organisations représentatives du personnel (C.E. - D.P. - D.S. - C.H.S.C.T.).

#### **Article 9 - Entrée en vigueur et durée de l'accord**

Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature. Il est conclu jusqu'au 31 juillet 1984, date à laquelle les partis décident de se rencontrer pour établir la synthèse des résultats obtenus ; cette synthèse sera transmise à l'Inspection du Travail pour le 5 août 1984 au plus tard.

#### **Article 10**

Le présent accord, établi en vertu de la loi du 4 août 1982, article VI, est remis à chaque parti signataire et déposé à la Direction Départementale du Travail.

Fait à Rumilly le 1<sup>er</sup> septembre 1983



## BILAN DE LA COOPÉRATION

Les deux priorités du Gouvernement dans le budget 84 sont l'emploi et l'aide au développement.

En fait, ce n'est peut-être pas si incompatible que ça. Si l'on regarde les marchés potentiels et la place occupée par les grands (U.S.A., Japon), il apparaît clair qu'il n'y aura pas de nouveau développement européen sans politique de coopération avec les nouveaux pays en développement, notamment en raison de la caractéristique de vaste exportateur de l'Europe. Il y a actuellement une multitude d'accords bilatéraux. Dans les accords de Lomé 2 on trouve :

- les 10 pays de la C.E.E. ;
- 63 pays A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique), ces 63 pays sont tous de petits pays sauf le Nigéria.

Le fonds européen de développement dont les parlements nationaux sont les maîtres fait beaucoup de choses mais peut-être pas forcément celles qu'il faudrait faire.

C'est à partir de ce point clé que certains ont mené et continuent à mener bataille pour une nouvelle convention dite Lomé 3.

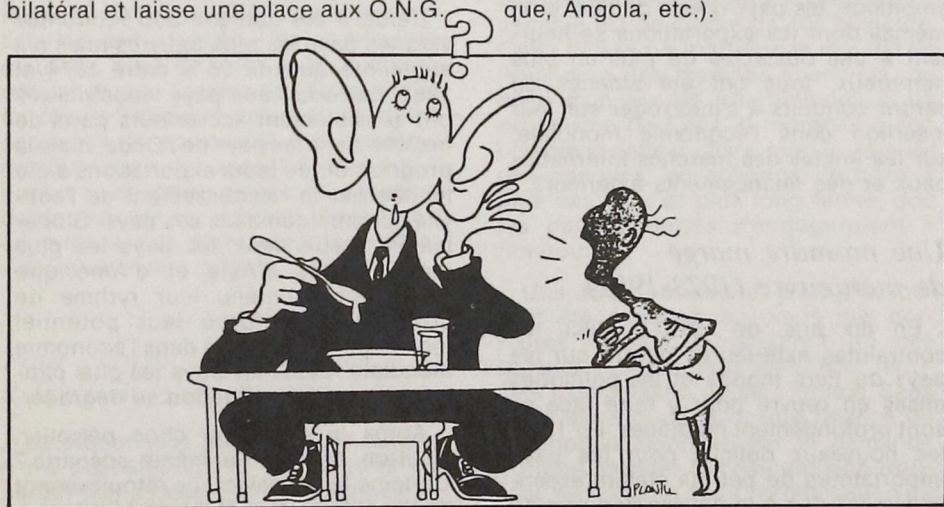
Lomé est l'exemple d'une coopération multilatérale. Elle aide à sortir du bilatéral et laisse une place aux O.N.G.

(Organisations non gouvernementales). Il y a des formes de coopération à inventer pour maintenir les équilibres (sauvegarde du tissu socioculturel), ce qui est déjà trop tard pour certains. Il faut proposer aux populations des réalisations qu'elles sont en mesure de faire elles-mêmes et qui vont dans le sens d'un mieux-être pour le plus grand nombre.

L'actualité n'est plus aux grandes réalisations de prestige du type barrage gigantesque ou autre, mais plus à favoriser ce qu'on appelle les micro-réalisations. Partir du plus petit pour produire de plus grands effets dans les retombées (puits en brousse, pompes solaires, etc.).

Mais on se heurte ici à une difficulté considérable qui est celle des choix des représentants des pays en développement car les négociateurs sont les chefs d'Etats et ceux-ci ont souvent des ambitions démesurées pour leurs concitoyens, cèdent parfois aux mirages du spectaculaire qui dévoient alors la finalité de l'aide.

Au travers de la coopération, et notamment en Afrique, la France nourrit son désir bien légitime d'aide aux P.V.D. mais elle contribue aussi à occuper le terrain face aux infiltrations en tous genres du bloc de l'Est (Mozambique, Angola, etc.).





# REPLI DU TIERS MONDE ?

Yves BERTHELOT, *Directeur du Centre d'études prospectives  
et d'informations internationales*

*La plupart des pays du tiers monde n'ont pas les moyens de choisir leur stratégie de développement, et leur croissance est liée à celle des pays industrialisés. Pour eux, il n'y a pas d'avenir possible hors d'une relative autonomie du marché international.*

Le Brésil et le Mexique, les deux plus grands importateurs du tiers monde, annoncent simultanément des réductions drastiques de leurs importations pour 1983. Celles-ci chuteraient de 25 milliards de dollars à 17 pour le Mexique, de 24 à 15 pour le Brésil. S'agit-il d'une simple adaptation aux contraintes d'équilibre de balance des paiements ou ces réductions obligeront-elles à une révision des stratégies de développement ?

Cette interrogation ne se limite pas au Brésil ou au Mexique. Des pays d'Afrique où le revenu par tête a, en moyenne, baissé dans les années soixante-dix, les pays de l'Opep qui doivent renoncer à nombre de projets ambitieux, les pays d'Asie de l'Est eux-mêmes dont les exportations se heurtent à des obstacles de plus en plus nombreux, tous ont été amenés ou seront conduits à s'interroger sur leur insertion dans l'économie mondiale, sur les limites des marchés internationaux et des financements extérieurs.

## *Une moindre marge de manœuvre (1973-1983)*

En dix ans, de 1973 à 1983, les contraintes extérieures pesant sur les pays du tiers monde et les politiques mises en œuvre pour y faire face se sont profondément modifiées. En 1974, les nouveaux déficits pour les pays importateurs de pétrole étaient essentiellement dus à la hausse des prix de

1973. Mais très vite, celle des prix des produits alimentaires et manufacturés, des services de transport et d'ingénierie exportés par les pays de l'Ocde sont venus aggraver les déficits, si bien qu'en 1978, pétrole, produits ou services provenant des pays industrialisés expliquaient à part égale les déséquilibres de balance des paiements des pays du tiers monde.

Ces derniers ont joué, selon leur taille et leurs possibilités, de plusieurs cartes : l'endettement, l'aide, l'exportation, le freinage de la croissance. Ce sont principalement les pays les plus développés du Sud qui ont contracté une dette massive auprès de banques privées, à taux variables.

L'aide a été quelque peu réorientée vers les pays les plus pauvres mais n'a augmenté que de 25 % entre 1974 et 1982. Les nouveaux pays industrialisés ont sensiblement accru leurs parts de marché dans les pays de l'Ocde, mais la progression de leurs exportations a été limitée par le ralentissement de l'activité économique dans ces pays. Globalement, cependant, les pays les plus industrialisés d'Asie et d'Amérique latine ont maintenu leur rythme de croissance, renforcé leur potentiel industriel et leur poids dans l'économie mondiale. Seuls les pays les plus pauvres ont vu leur situation se dégrader.

Après le deuxième choc pétrolier, allait-on assister au même scénario ? Certains le pensaient. Le retournement de la politique monétaire américaine en



décidait autrement. Le passage de l'abondance des liquidités à la restriction entraînait une hausse vertigineuse des taux d'intérêts, d'où l'aggravation de la charge de la dette à taux variable et le coût prohibitif de nouveaux emprunts. En même temps, la croissance des économies occidentales était à nouveau freinée et les échanges internationaux se réduisaient, pour la première fois depuis la guerre, en 1981. La fuite en avant par l'endettement et le développement des exportations n'étant plus possible, les pays du tiers monde se trouvèrent dans l'obligation de freiner l'activité économique en réduisant la consommation et en remettant en cause certains projets d'investissement.

En 1982, l'attention était accaparée par la crise financière qui se développait. Les pays les plus endettés allaient-ils se trouver dans l'incapacité de rembourser leur dette et de servir les intérêts, entraînant la faillite des banques et l'effondrement du système financier occidental? Dès août 1982, il apparaissait que des solutions seraient trouvées pour préserver le système, les banques s'entendaient pour rééchelonner la dette des pays en difficulté, les banques centrales et le F.M.I. apportaient leur concours. Aujourd'hui, les mécanismes semblent rodés et le danger conjuré. Mais, pour les pays du tiers monde, le problème reste entier: l'alarme est donnée, les échéances reculées, mais ils n'ont plus de marge de manœuvre. Quelles stratégies mettre en œuvre? Chacun doit-il assainir son économie et poursuivre une stratégie d'intégration au marché mondial? Faut-il au contraire rechercher, dans un cadre national ou régional, à répondre en priorité à la demande intérieure et viser à une plus grande autonomie?

### *Pour choisir les politiques, il faudrait plus de ressources*

La plupart des pays du tiers monde n'ont pas aujourd'hui les moyens de choisir leur stratégie de développement.

Les ressources dont ils disposent ont en effet brutalement chuté en 1982, et on ne discerne pas d'amélioration pour 1983. Selon la Morgan Guaranty Trust, pour les 20 pays les plus endettés, les ressources nettes privées (différence entre les transferts de capitaux et les paiements d'intérêt) se sont réduites d'environ 30 milliards de dollars entre 1981 et 1982. Il n'y a pour eux guère d'autre choix que des politiques d'assainissement très rigoureuses, qui freinent la consommation et retardent les investissements. Leur redressement est alors soumis à la reprise dans les pays industrialisés. On a calculé que, si la croissance dans les pays de l'Ocde retrouvait un rythme de 3% par an en moyenne — hypothèse optimiste —, il faudrait maintenir des politiques très restrictives dans les pays endettés pendant environ trois ans avant que les ratios d'endettement ne redeviennent « normaux » et que les banques consentent de nouveaux prêts. Sera-t-il possible de maintenir si longtemps des politiques d'austérité sans avoir à affronter des troubles politiques et sociaux graves?

Pour alléger la charge qui pèse sur ces pays, on peut espérer une baisse des taux d'intérêt: 1 point de baisse correspond à une économie de 4 milliards de dollars, puisque la dette à taux variable est de l'ordre de 400 milliards. Cette baisse pourrait être le résultat de l'évolution des marchés financiers, ou celui d'un accord international, si un organisme (le F.M.I.?) reprenait à son compte la dette du tiers monde vis-à-vis des banques, en échange de bons à plus bas taux et plus long terme, que les pays endettés s'engageraient à rembourser.

Une autre possibilité, dont il a souvent été question au cours des dernières années, consisterait en des transferts de capitaux massifs et réguliers à destination du tiers monde. Sans qu'ils aient pour objet une relance de l'économie mondiale par la demande du tiers monde, la crise actuelle trouvant son origine dans l'organisation de



la production dans les pays industrialisés eux-mêmes et non dans l'insuffisance de la demande mondiale (1), ces transferts pourraient éviter une chute durable de la demande du tiers monde et une aggravation de la récession.

Si, tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre, les pays du tiers monde devaient

retrouver une certaine marge de manœuvre, la question resterait posée de savoir quelle intégration à l'économie mondiale est la plus pertinente. Quelques leçons tirées de l'histoire des dix dernières années peuvent aider à orienter les choix.

### Ressources de toute provenance des pays en développement (en milliards de \$ courant)

	1970	1975	1980	1981	1982
Aide					
— C.A.D.	6,7	13,4	25,5	25,9	
— autres (*)	1,4	6,7	10,9	9,6	
Apports non concess.					
— Ocde	10,5	32,6	54,0	62,2	
— autres	0,4	1,7	5,3	6,3	
Apports totaux	19,0	54,4	95,7	104,0	
Paielements des intérêts	3,0	9,3	37,2	48,5	60,1
Apports nets des intérêts versés en dollars 1981	16	45,1	58,5	56,5	

(\*) Opep, Caem, Ocde, hors pays membres du Comité d'Aide au Développement et pays du tiers monde non Opep.

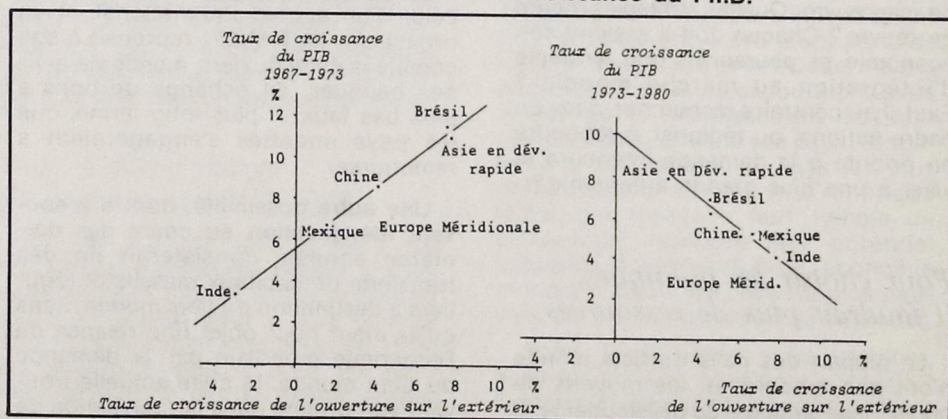
Source: Rapport du Comité d'Aide au Développement de l'Ocde, 1982.

### L'ouverture n'est pas nécessairement le plus efficace

De 1967 à 1973, ce sont les pays dont l'ouverture au monde a le plus progressé qui ont eu la croissance la plus

forte, de 1973 à 1981 c'est l'inverse qui s'est produit. Cela apparaît sur les graphiques ci-dessous (2).

### Ouverture sur l'extérieur et croissance du P.I.B.





Ce constat ne signifie pas que l'ouverture soit devenue dangereuse. Les pays d'Asie en développement rapide, Corée, Hong Kong, Taïwan et Singapour, sont très ouverts, mais ils ont été capables de maintenir une croissance très forte quand la demande extérieure a ralenti, en réduisant la progression de leurs importations. Ils ont, avec efficacité, reconquis leur marché intérieur.

L'exemple de la Corée du Sud est à cet égard significatif. Pendant les années 60, elle a développé des exportations de tapis, perruques, chaussures, vêtements, radios, téléviseurs... Dans les années 70, tout en continuant à diversifier ses exportations, elle a « remonté » la filière textile en produisant des fils synthétiques, puis des résines synthétiques. De même, elle a développé la production de composants électroniques, autrefois importés du Japon, entrant dans la fabrication des appareils de radio ou de télévision.

Le développement de certaines industries lourdes et les difficultés rencontrées dans la mise en place d'une industrie automobile ont pesé lourdement sur les finances du pays et entraînent un fort ralentissement de la croissance en 1980. Face à cette crise, la Corée du Sud entreprend un certain nombre d'actions correctrices qui ne remettent pas en cause ses choix fondamentaux, mais reposent sur une atténuation du volontarisme d'Etat et un plus grand discernement dans les choix industriels. Elle renforce les industries légères et les secteurs de l'industrie lourde pour lesquels elle est compétitive; elle se dégage en partie de certains secteurs non adaptés aux ressources nationales (pétrochimie, métaux non ferreux); elle tente de s'allier davantage à des firmes étrangères lorsque cela se révèle nécessaire pour bénéficier des transferts de technologie et pour substituer partiellement l'investissement direct étranger à un endettement aujourd'hui excessif<sup>(3)</sup>.

A l'exemple de la Corée, les pays qui ont fondé leur développement sur l'industrie sont ceux qui ont maintenu en

moyenne le plus haut taux de croissance depuis 1973. Ils y ont réussi d'autant mieux qu'ils ont pu jouer, en fonction de la conjoncture internationale, sur l'accroissement de leurs exportations et le ralentissement de leurs importations. Aujourd'hui, la stagnation des marchés internationaux fait perdre un degré de liberté à cette stratégie et rend très difficile la percée de nouveaux partenaires, bien qu'un certain nombre de pays tentent de développer des politiques de ce type.

### *Les matières premières ne suffisent pas à fonder l'industrialisation*

Les pays détenteurs de matières premières ont cherché les ressources nécessaires au financement de la croissance dans leur commercialisation, et les bases de l'industrialisation dans leur transformation. Ils ont donc prélevé une partie de la rente sur les compagnies minières ou sur les paysans, et concentré leurs efforts dans les négociations internationales sur la réduction des fluctuations des cours et sur le maintien ou la hausse du pouvoir d'achat de leurs exportations sur moyenne période. De ce fait, le budget de ces pays est très dépendant des recettes provenant des exportations des matières premières. Leur commercialisation n'a pas été un moteur de croissance: non seulement les échanges mondiaux de produits alimentaires et de minéraux n'ont progressé qu'au rythme de la production mondiale alors que les échanges de produits manufacturés progressaient plus vite; mais encore, les pays du tiers monde ont dû céder des parts de marché aux pays industrialisés, tant pour les produits alimentaires que pour les minéraux; en outre, ils sont devenus de plus en plus importateurs. Pendant les années 70, les prix relatifs des matières premières minérales et agricoles ont connu de grandes fluctuations mais, sur l'ensemble de la décennie, il n'y a pas eu, en moyenne, de détérioration des termes



de l'échange; celle-ci est intervenue, par rapport à 1970, en 1981 et 1982.

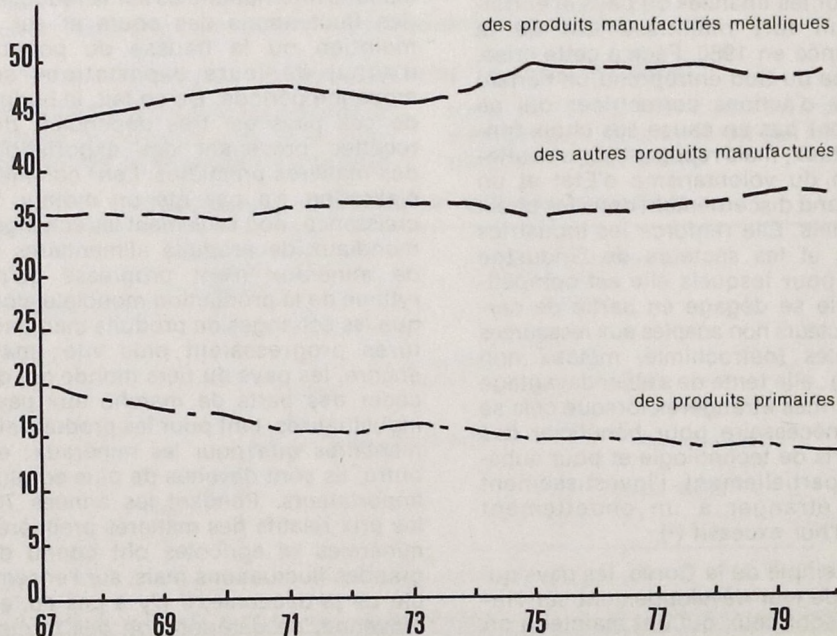
La transformation sur place de tout ou partie des matières premières est une revendication ancienne des pays exportateurs pour donner une base à leur industrialisation et pour éviter les fluctuations en cours. Ainsi, la dernière décennie a montré que les exportations de produits transformés ont crû plus vite que les exportations de produits bruts; cependant les exportations de produits transformés restent relativement faibles, car les circuits de commercialisation, les infrastructures industrielles ainsi que les régimes douaniers favorisent la transformation dans les pays industrialisés. Les pays pauvres exportateurs de matières pre-

mières n'ont pas disposé des capitaux et des hommes nécessaires à l'installation d'unités de transformation, et l'essentiel des exportations de produits semi-transformés du tiers monde est fait par les pays à moyens revenus, les exportations de produits de la pétrochimie par les pays de l'Opep étant encore faibles. Ainsi les pays qui tirent leurs ressources de la vente de produits primaires bruts ou transformés sont-ils très dépendants de la bonne santé des économies des pays industrialisés. Il en est de même des pays de l'Opep, dont on a vu la situation se détériorer avec la récession dans les pays industrialisés, les économies d'énergie, l'apparition de nouveaux producteurs et la substitution du charbon ou du nucléaire au pétrole.

### Le recul des échanges de produits primaires (en dollars courants) Part (en %) dans les échanges mondiaux hors énergie

Sources : CEPIL, bases CHELEM

- commerce international
- balances de paiements
- P.I.B.





## *La nouvelle interdépendance appelle une croissance plus autonome*

L'interdépendance des économies se mesure, à l'échelle mondiale, par la part des échanges de biens et de services dans la production mondiale. Celle-ci a crû très régulièrement jusqu'en 1972, où elle atteint 14%. Le premier choc pétrolier augmente, bien sûr, la part des échanges de pétrole en valeur, mais il entraîne une accélération des échanges d'autres produits. Le ratio mesurant l'interdépendance passe de 14 à 20%. Mais ses caractéristiques se modifient profondément sur deux points: le fondement de la spécialisation des pays et les prix des échanges.

Après 1974, si l'interdépendance s'accroît, ce n'est plus parce que la quantité de produits échangés augmente plus vite que la quantité de produits fabriqués dans le monde, mais parce que les prix des produits échangés croissent relativement plus vite que le prix de la production. La théorie des avantages comparatifs qui légitime l'intensification des échanges internationaux est prise en défaut, si l'échange international n'est plus facteur de modération de l'inflation et possibilité de se procurer des biens au meilleur coût. On voit d'ailleurs les pays réagir en tentant de réduire leurs importations par substitution de productions nationales.

Simultanément, les avantages comparatifs ne sont plus seulement fondés sur des dotations naturelles initiales, mais sont acquis par des pays ayant mené avec persévérance des stratégies de développement relativement autonomes. Le Japon, la Corée, Taïwan en sont les exemples les plus frappants: au sein d'une filière, des positions très compétitives s'articulent avec des activités qui le sont moins mais pour lesquelles le marché intérieur est relativement peu ouvert.

Lors du colloque préparatoire au sommet de Versailles (\*), R. Boyer (France) et T. Scitowsky (U.S.A.) sont

d'accord pour constater que le marché international, compte tenu de ses avantages relatifs, n'est plus un guide sûr pour décider des produits qu'un pays devait développer; c'est de moins en moins la différence naturelle des coûts qui détermine ce qui est exporté, mais plutôt l'agressivité commerciale et la compétition pour des situations de monopoles; une partie des produits qui feront demain l'objet d'échanges sont à inventer et à faire «désirer par les consommateurs»; le marché n'existant pas encore, il ne peut être un indicateur pour les décisions de production.

Dans un tout autre esprit, M. LAURÉ constate les immenses besoins insatisfaits des pays du tiers monde en produits classiques. Il plaide pour que des transferts massifs de ressources permettent d'amorcer une production et de distribuer des revenus, pour mettre en marche des économies dont l'expansion devrait être, à la mesure des besoins, considérable.

## *Plus d'autonomie ne veut pas dire repli*

Quelles leçons tirer des éléments rassemblés ci-dessus? Tout d'abord que les pays du tiers monde auront de grandes difficultés à faire autre chose que gérer au mieux la récession, si de nouveaux crédits ne peuvent être mis à leur disposition par les banques et les organismes de financement et si la récession et les restrictions commerciales se maintiennent ou se développent dans les pays de l'Ocde. Mais s'ils retrouvent une certaine marge de manœuvre, la priorité sera, pour eux, d'acquérir une plus grande autonomie par rapport aux économies des pays industrialisés, autonomie de décision, d'approvisionnement alimentaire, de production industrielle. Cette autonomie devrait être favorisée par l'élévation des qualifications, l'accroissement du nombre des ingénieurs et des gestionnaires, l'accessibilité aux technologies et l'évolution même de ces technolo-



gies qui pourraient favoriser, dans de nombreux cas, des unités de fabrication de plus petite taille. Dans le passé, les pays qui semblent avoir le mieux réussi à accroître la production et à traverser la période de crise sont finalement ceux qui ont pu construire des pôles de compétitivité sans se limiter aux domaines où ils disposaient a priori d'avantages comparatifs, matières premières ou main-d'œuvre bon marché. Ces pays ont su jouer à la fois sur l'extérieur et l'intérieur. L'extérieur leur a fourni des techniques, des machines et des marchés d'exportations, l'intérieur a également offert des marchés, d'autant plus que la répartition des revenus était moins inégalitaire et qu'ils protégeaient un certain nombre d'industries ou de productions dont ils voulaient s'assurer la maîtrise.

Equilibre entre l'extérieur et l'intérieur sans dogmatisme excessif, telle est la leçon de ces dernières années. Il est significatif que Raoul Prebisch, ancien secrétaire général de la Commission économique pour l'Amérique latine, grand inspirateur de la théorie de la dépendance et promoteur des politiques d'import-substitution, la tire également lors d'une réunion d'économistes s'interrogeant sur les politiques pour l'Amérique latine : « Nous ne pouvons nous passer des « centres » car nous avons besoin d'une énorme quantité de biens provenant de chez eux, ainsi que de leur technologie et de leur

capital, de même qu'ils ont besoin de la « périphérie ». Nous devons cependant répondre aux besoins de notre dynamique propre et ne pas dépendre exclusivement des lois du marché international où la supériorité technique et économique des entreprises étrangères est indéniable ».

### En guise de conclusion :

**Voilà de quoi faire certainement...**

**Il s'agit pour nous d'approfondir notre connaissance du sujet afin d'ancrer notre réflexion et au-delà notre action en fonction des réalités parfois incontrournables des pays.**

**Nous devons très probablement à partir de toutes ces données nous interroger sur notre conception des rapports entre pays tellement différents les uns des autres, notre capacité à reconnaître les nouveaux partenaires, la place qui revient à chacun, son droit à exister et à se développer.**

**Cette réflexion préliminaire est indispensable si les militants de la F.G.M. veulent prendre leur place dans la marche vers un nouvel ordre économique mondial et être inventifs sur le terrain des solidarités.**

(1) Cf. *Economie mondiale : la montée des tensions*, rapport du CEPII, éd. Economica.

(2) *Par ouverture on entend le rapport exportations + importations*

*demande intérieure*  
c'est le taux de croissance de ce rapport qui figure en abscisse sur les graphiques.

(3) Cf. « Corée, Mexique : deux expériences de développement face à la crise », *Economie prospective nationale*, n° 10, Documentation française, 1982.

(4) Voir *Marchés, technologies et nouvelles relations internationales*, textes recueillis par Yves Berthelot et Anton Brender, éditions Economica, janvier 1983.



## **Nucléaire, partage du travail... Le tort d'avoir raison trop tôt!**

La C.F.D.T. dans le groupe C.E.A. s'est, dès 1974, opposée au programme électronucléaire décidé par le Gouvernement MESSMER. Situation difficile à tenir pour une Organisation Syndicale quand le groupe Industriel représentant son champ d'action à pour seule et unique activité: le nucléaire! Les attaques démagogiques, polémiques des autres organisations syndicales ne manquèrent pas. Les Directions d'Entreprises ne se privèrent pas de rejoindre la C.G.T., F.O. et la C.G.C. pour dénoncer cette C.F.D.T. qui osait « cracher dans la soupe » qui « sciait la branche sur laquelle on était assis ».

Mais les faits sont têtus, l'invective est inopérente pour faire reculer, pour gommer les données techniques du retraitement des combustibles irradiés, de l'enrichissement de l'uranium.

Les années qui se sont écoulées ont donné raison à la C.F.D.T., tant sur les problèmes du retraitement que sur ceux de l'accroissement de la consommation d'électricité ou bien encore du rendement des centrales nucléaires et des possibilités de défauts de mode commun.

Les travailleurs l'on bien compris puisqu'en quelques années la C.F.D.T.

a progressé de plus de 19% aux élections.

**Le tort de la C.F.D.T.: AVOIR EU TORT D'AVOIR RAISON TROP TOT!**

Aujourd'hui dans le groupe C.E.A., outre le nucléaire, un autre débat central est posé, celui du partage du travail. Là aussi, comme pour le nucléaire, la polémique est vive avec les autres organisations syndicales, comme elle l'a été lorsque la C.F.D.T. s'est mobilisée et a obtenu l'augmentation privilégiée des bas salaires, ou a obtenu l'intégration de plusieurs centaines de travailleurs hors-statuts.

Faire fi de tout corporatisme, d'électoralisme, quant on croit un combat juste peut résumer la ligne de conduite de la C.F.D.T. sur les sites nucléaires du Tricastin.

Sur le partage du travail, comme sur le nucléaire, la C.F.D.T. a peut-être le tort d'avoir raison trop tôt. Peut-être, mais qu'importe, comme pour le nucléaire, là aussi les faits sont têtus et incontournables. Parler vrai, parler solidaire, regarder la vérité en face est une exigence de la C.F.D.T. c'est ce qu'explique le S.N.P.E.A./C.F.D.T. aux travailleurs du site du Tricastin dans le tract reproduit ci-dessous.

### **LA C.F.D.T. A TORT D'AVOIR EU RAISON TROP TOT!...**

Actuellement, la C.F.D.T. est attaquée violemment sur deux points:

- 1) LE PARTAGE DU TRAVAIL;
- 2) LE NUCLÉAIRE.

Dans les deux cas, nos positions sont déformées, tronquées, falsifiées.

S'il n'y avait que des anciens sur le Centre, nous ne prendrions même pas la peine de répondre (*les anciens*

*connaissent bien nos positions, en nous faisant progresser de 16% à 35% en 10 ans, sur l'ensemble du site du Tricastin, ils ont montré qu'ils n'y étaient pas hostiles*). De plus, nous avons droit à ce genre de campagne une fois par an, avant les élections. Cette année ça commence un peu tôt... mais il y a les élections SÉCURITÉ SOCIALE qui approchent.



Mais, nous devons tenir compte des nombreux nouveaux embauchés qui ne connaissent pas bien nos positions, et peuvent se laisser abuser par une propagande simpliste.

## LE PARTAGE DU TRAVAIL

Dans le droit fil des revendications C.F.D.T. sur la réduction des inégalités :

— en période de plein emploi nous avons mis l'accent sur la réduction des inégalités salariales, en réclamant, et en obtenant, des augmentations plus fortes pour les bas et moyens salaires ;

— en période d'expansion des emplois précaires, nous avons mis l'accent sur la réduction des inégalités provenant des différences de statut et de sécurité d'emploi, en réclamant, et en obtenant, l'intégration des travailleurs Entreprise ;

— dans la période actuelle, qui voit l'accroissement du chômage, nous mettons tout en œuvre pour éviter un éclatement du monde du travail **entre ceux qui ont la chance d'avoir un emploi**, et ceux, de plus en plus nombreux, **qui n'en ont pas**.

Pour cela, nous réclamons rapidement les 35 heures pour créer des emplois, **si nous obtenons la création d'emplois**, et surtout, **les moyens de contrôler ces créations**, nous sommes prêts à négocier une non compensation intégrale du salaire.

Evidemment, comme les autres nous réclamons aussi :

- des activités nouvelles,
- la relance des investissements,
- l'augmentation de l'impôt sur les fortunes,
- la réforme fiscale pour lutter contre la fraude, et surtout que le Gouvernement force les patrons à jouer le jeu. Tout cela est du ressort du Gouvernement, notre Confédération et nos Fédérations font pression à ce niveau...

**Mais les chômeurs ne peuvent pas attendre, nous devons agir là où nous avons immédiatement de l'influence.** Si

nous avons attendu des décrets gouvernementaux pour les mesures bas salaires et l'intégration des travailleurs Entreprise, nous attendrions peut-être toujours... souvent, l'action précède le droit.

Qui peut, raisonnablement, être contre ces combats ? certainement pas les jeunes dont l'emploi est dû en partie à nos actions, certainement pas les anciens qui ont leurs enfants au chômage.

Alors qui ? ceux qui ne veulent pas voir la réalité en face, ceux qui se réfugient dans un corporatisme d'un autre âge, ceux qui s'imaginent qu'ils conserveront leur travail et leurs avantages dans une France qui compterait 3 millions de chômeurs, ceux qui ont une mentalité d'assistés et qui attendent tout d'en haut.

**Nous leur disons qu'ils font fausse route, et qu'il est temps de se ressaisir.**

Comme pour le nucléaire, sur le partage du travail, nous avons le tort d'avoir raison trop tôt !

## LE NUCLÉAIRE

**La C.F.D.T. n'est pas anti-nucléaire, nous l'avons dit, et nous le redisons.**

Alors pourquoi toutes ces attaques contre nous ?

1. Nous avons toujours dit, que s'il fallait faire du nucléaire, l'uranium n'étant pas du sucre en poudre, il fallait le faire proprement, sans précipitation, en garantissant la sécurité des travailleurs et des populations.

Cela gêne nos Patrons et nos Gouvernants, c'est normal car cela les oblige à investir dans la sécurité. **En quoi cela gêne-t-il les travailleurs du nucléaire ?** Ils ont tout à gagner des meilleures conditions de travail et de sécurité qui ont été obtenues. Nos camarades du retraitement le savent bien !

Les nouveaux qui arrivent dans des conditions correctes, ont peut-être du mal à comprendre que nous continuions à être vigilants — et parfois



même tatillons — mais nous venons de loin et nous ne voulons pas revenir en arrière.

2. Nous avons contesté en son temps le volume et la rapidité du programme nucléaire. **Non par esprit anti-nucléaire, mais simplement parce que le programme nous paraissait trop important, et basé sur un accroissement de la consommation d'énergie à nos yeux irréaliste.**

Nous voulions éviter que le tout nucléaire provoque les mêmes problèmes que le tout pétrole des années précédentes.

Nous voulions un programme plus raisonnable, permettant de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, d'investir pour créer des emplois plus diversifiés, donc moins fragiles.

**NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ ÉCOUTÉS, ET MAINTENANT, NOUS AVONS TORT D'AVOIR EU RAISON TROP TOT.**

Dans le monde, et donc en France, toutes les prévisions sont revues à la baisse, on parle d'une tranche ou deux par an en France, au lieu de quatre.

**Evolution des prévisions de puissance électronucléaire installée pour 1990 (en millier de MWe) :**

	Dans le monde	En France
1977	613	65
1980	356	60,3
1983	315	56

**C'EST LA CRISE, ET LES ERREURS DE PRÉVISIONS QUI SONT RESPONSABLES, PAS LA C.F.D.T. D'ailleurs, comment la C.F.D.T. aurait une quelconque influence sur les programmes américains ou allemands?...**

Nous regrettons de ne pas avoir été entendus en temps voulu, nous aurions certainement limité le gaspillage actuel (*EURODIF tourne à 35%, UBM est fermée, CFC ralentit ses embauches*) et à venir (*les centrales en cours d'achèvement tourneront à 50% - si elles tournent - de plus elles provoqueront la fermeture de centrales au charbon, le ralentissement des mises en chantier va mettre en péril tout un pan de l'industrie française*). Des investissements plus diversifiés et plus créateurs d'emplois auraient certainement eu des conséquences moins néfastes.

**Les temps à venir ne sont pas roses, mais nous en avons connus de pires et nous ferons face pour défendre tous les travailleurs, en nous gardant de tout corporatisme, en tenant un langage de vérité, et en évitant de raconter des salades aux travailleurs pour gagner quelques voix aux élections.**

**En résumé, ON REPROCHE A LA C.F.D.T. D'ÊTRE FIDÈLE A SON IMAGE :**

— **UN SYNDICAT AU SERVICE DE TOUS LES TRAVAILLEURS,**

— **UN SYNDICAT QUI OSE DIRE CE QU'IL PENSE, MÊME SI CELA N'EST PAS TRÈS ÉLECTORALISTE.**

## Résultats des élections des délégués du personnel en 1983 (TITULAIRES)

TOUS COLLÈGES CONFONDUS :

	COGEMA	C.E.A.	EURODIF	S.F.E.C.	S.T.M.I.	C.F.C.	TOTAL
C.F.D.T.	36,5%	30,7%	33,3%	38,9%	42,4%	34,5%	35,0%
C.G.T.	9,1%	15,7%	14,2%	—	—	3,7%	10,4%
F.O.	18,9%	17,9%	20,6%	44,2%	—	14,9%	20,2%
C.F.T.C.	1,6%	2,6%	—	—	—	—	1,1%
SPAEN	18,2%	14,2%	16,0%	—	54,2%	14,9%	16,9%
C.G.C.	9,4%	10,7%	15,6%	16,8%	2,6%	31,7%	12,5%



## SOMMAIRE

**Editorial :**

Oui, l'action paie 2-3

**Dossier :**

Pour un développement  
solidaire  
avec les P.V.D. 5-12-21-28

**Dossier :**

Droits nouveaux 13-20

**Nucléaire :**

Le tort d'avoir eu raison  
trop tôt 29-31

• **BULLETIN DU MILITANT  
F.G.M.-C.F.D.T.**

• **Rédaction, diffusion,  
administration :**

5, rue Mayran - 75009 PARIS  
Tél. 247.74.00

• **Le directeur de la publication :**  
Jean-Louis FOUCAUD

**Composition et Impression :**

Est-Imprimerie,  
Z.A.C. Tounebride  
57160 MOULINS-LES-METZ

**Abonnement: 61 F par an.**

• **C.P.P.A.P. N° 636 D 73**

2/1163